



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville

Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code
Général des Collectivités
Territoriales)
15/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	4
Absents	1

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le six octobre deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLOUIN Loïc à Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHARBAUX Delphine à M. MONLIBERT Eric, M. HOUGET Julien à M. BELOEIL Frédéric, Mme LE GAL Claire à M. MORIN Melaine
Excusé(s) : Mme MILAN Nathalie

Secrétaire de séance : M. BÔCHER Hervé

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non Participé
Unanimité	26	0	0	0

2026-10-106 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - Réfection des passerelles de la liaison douce reliant le centre-bourg à la halte ferroviaire

Rapporteur : Cathy MIOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les documents techniques établis dans le cadre de l'opération de réfection des passerelles de la liaison douce ;

Vu les plans du dossier de consultation des entreprises ;

Considérant

La commune de Servon-sur-Vilaine dispose d'une liaison douce permettant de relier le centre-bourg à la halte ferroviaire et participant ainsi au développement des mobilités actives et à l'amélioration des déplacements quotidiens des habitants.

Cette liaison comprend actuellement plusieurs ouvrages en bois dont l'état et le niveau de dégradation rendent nécessaire leur réfection afin de garantir la sécurité, la pérennité et la continuité de l'itinéraire pour les piétons et les cyclistes.



L'opération porte sur le remplacement de deux ouvrages existants :

- Une passerelle piétons-cycles franchissant un affluent de la Vilaine, d'une longueur d'environ 15 mètres et d'une largeur utile de 3 mètres, prenant appui sur les culées en béton existantes ;
- Un platelage piétons-cycles traversant une zone humide, d'une longueur d'environ 55 mètres et d'une largeur utile de 3 mètres, réalisé sur huit travées.

Les ouvrages sont dimensionnés pour assurer la circulation des piétons et des cycles et pour répondre aux exigences de sécurité et de pérennité adaptées à leur usage.

Le projet prévoit notamment la réalisation d'une structure métallique galvanisée, la mise en œuvre d'un platelage antidérapant, la réalisation des garde-corps et chasse-roues nécessaires à la sécurité des usagers ainsi que l'intégration d'un éclairage LED.

Les plans du projet prévoient notamment une passerelle de 15 mètres reposant sur les culées existantes, avec une largeur utile de 3 mètres et des garde-corps d'une hauteur minimale de 1,20 mètre.

Le platelage traversant la zone humide sera constitué d'une structure porteuse métallique reposant sur des fondations ponctuelles, avec des travées d'environ 6,90 mètres.

Une attention particulière est portée à la préservation de la zone humide pendant les travaux. Le dossier technique prévoit notamment de limiter les emprises de chantier et de privilégier une intervention depuis l'emprise actuelle des ouvrages, afin de réduire les impacts sur le milieu naturel.

Cette opération s'inscrit également dans les orientations de la commune en matière de développement des mobilités actives, de continuité des cheminements piétons et cyclables et de valorisation des espaces naturels de la Prée des Gués.

Le projet contribue ainsi à maintenir une liaison fonctionnelle entre le centre-bourg et la halte ferroviaire, tout en améliorant la sécurité et le confort des usagers.

Coût prévisionnel de l'opération

L'estimation établie au stade avant-projet fait apparaître un montant prévisionnel de travaux de 169 940 € HT, soit 203 928 € TTC.

Cette estimation se décompose notamment comme suit :

Poste	Passerelle / affluent	Platelage / zone humide	Total HT
Travaux préparatoires et études	5 500 €	15 000 €	20 500 €
Fondations en béton armé	—	10 800 €	10 800 €
Passerelle et platelage	34 400 €	94 000 €	128 400 €
Éclairage LED	2 840 €	5 900 €	8 740 €
DOE / DIUO	500 €	1 000 €	1 500 €
Total HT	43 240 €	126 700 €	169 940 €



Le poste relatif à la passerelle et au platelage représente la part principale de l'investissement, notamment en raison de la longueur et des contraintes particulières liées à la réalisation du platelage dans la zone humide.

Le montant précité correspond à l'estimation des travaux. Les éventuels honoraires complémentaires, études supplémentaires et aléas devront être intégrés au coût global de l'opération dans le cadre du suivi financier du projet.

Procédure de consultation

Les travaux feront l'objet d'une consultation conformément aux dispositions du Code de la commande publique et selon la procédure adaptée prévue dans le dossier de consultation.

Considérant l'avis favorable de la Commission Espaces publics et Environnement du 29 septembre ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE VALIDER le principe de réalisation de l'opération de réfection des deux passerelles de la liaison douce reliant le centre-bourg à la halte ferroviaire ;
- DE VALIDER le projet technique portant sur :
 - La réalisation d'une passerelle piétons-cycles d'environ 15 mètres franchissant l'affluent de la Vilaine ;
 - La réalisation d'un platelage piétons-cycles d'environ 55 mètres dans la zone humide ;
 - La mise en œuvre des structures métalliques, platelages, garde-corps, dispositifs de sécurité et équipements d'éclairage prévus au projet ;
- DE VALIDER le montant prévisionnel des travaux fixé à 169 940 € HT, soit 203 928 € TTC ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés de travaux correspondants, dans la limite des crédits inscrits au budget et conformément aux règles de la commande publique.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,

Le Maire,

M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,

M. Hervé BÔCHER